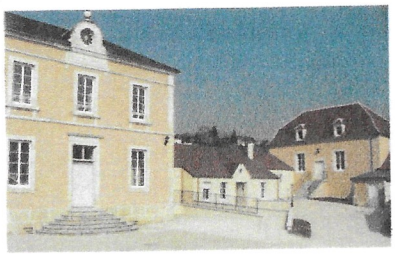
Département de l'Yonne
Mairie de Girolles

9 RUE BASSE - 89200 GIROLLES



Tél. : 03 86 33 59 22

INSCRIPTION POUR LES AFFOUAGES 2026-2027

Les personnes souhaitant profiter des affouages pour leurs besoins personnels au titre 2026-2027 :

- Pour celles qui exploitent elles mêmes leur affouage, inscrivez-vous en mairie. Un lot prix 50€ sera attribué (environ 20 stères par foyer) par tirage au sort. Pour le paiement un mandat de prélèvement de 50€ vous sera envoyé par le trésor public après l'attribution du lot. L'affouage est a effectué dans la coupe 14 (Bord de route du Fay) et 33 (située près de la place de retournement du chemin blanc) c'est une exploitation en cloisonnement. Cet affouage devra être fini de débarder avant le 1er octobre 2027

Tirage des lots le 10 Décembre à 18h salle de la mairie

- Pour celles ne pouvant pas exploiter par eux-même leur affouage. Dans ce cas vous avez la possibilité de vous inscrire en indiquant le volume de bois que vous souhaitez 10 stères ou 20 stères par foyer. La commune se chargera de le faire couper et de le livrer en vrac en 1 m à votre domicile.
Lorsque le bois vous sera livré, la commune vous facturera le stère à 39 € par mandat de prélèvement émis par le trésor public.

Inscriptions avant le 1 Décembre 2026

Rappel: les affouages sont réservés aux foyers de Girolles utilisant le bois comme moyen de chauffage.



Le Maire